

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Fourniture de matériaux de voirie (Granulats) - 2014-2018 -
Marché négocié après appel d'offres ouvert infructueux - Autorisation de
signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés en régie directe par ses services, la communauté urbaine de Bordeaux est amenée à utiliser des granulats (granulats de calcaires, granulats de roches dures, granulats alluvionnaires, granulats de calcaire dolomitique) destinés à l'entretien de ses voies.

Afin d'assurer la fourniture de ces matériaux, dans des conditions optimales de rapidité, il a été procédé à une consultation des entreprises, en vue de la dévolution de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Cette consultation, allotie en quatre lots techniques, a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

6 entreprises ont répondu dans les délais de consultation (date limite de réception des offres 27 août 2013) et ont déposé un dossier comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre. Après analyse, cet appel d'offres a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres du 18 septembre 2013.

Sur décision de la dite commission, la consultation a été relancée sous forme de marché négocié avec mise en concurrence, en application de l'article 35.I.1 du Code des Marchés Publics.

7 entreprises ont répondu dans les délais de consultation (date limite de réception des offres 15 novembre 2013) et ont déposé un dossier comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre :

Lot	Entreprises
1	- Ent FABRIMACO - Ent Les calcaires girondins-Calcaire et diorite du Périgord - Ent AQUITER
2	- Ent FABRIMACO - Ent Carrières de Thiviers-SARL CDMR - Ent Carrières Kleber-Moreau - Ent Roy SA
3	- Ent FABRIMACO - Ent GSM
4	- Ent FABRIMACO

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 décembre 2013, a décidé d'attribuer les marchés correspondants aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprises
1	Fourniture de granulats de calcaires	- Ent Les Calcaires girondins-Calcaire et diorite du Périgord
2	Fourniture de granulats de roches dures	- Ent Carrières Kleber-Moreau
3	Fourniture de granulats alluvionnaires	- Ent FABRIMACO

Le lot n°4, relatif à la fourniture de granulats de calcaire dolomitique (dolomie), a été déclaré sans suite.

Les marchés correspondants seront conclus pour une durée initiale d'un an à compter de leur notification et pourront être reconduits par périodes successives de un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le montant total des commandes pour la durée initiale des marchés sera compris entre un minimum de 125 000 € HT et un maximum de 500 000 € HT. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

Le montant total des marchés sur 4 ans est ainsi estimé à 500 000 € HT minimum et 2 000 000 € HT maximum.

L'allotissement est le suivant :

Lot	Désignation	Montants annuels en € HT	
		minimum	maximum
1	Fourniture de granulats de calcaires	40 000	160 000
2	Fourniture de granulats de roches dures	70 000	280 000
3	Fourniture de granulats alluvionnaires	15 000	60 000
Montant total par an		125 000	500 000
Montant total pour 4 ans		500 000	2 000 000

La dépense qui en résulte sera imputée sur le budget des exercices concernés :
Chapitre 011 - compte 60633 - fonction 8222

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante:

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59

Vu la délibération du conseil de communauté n° 2010/750 en date du 22 octobre 2010 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la préparation, y compris les formalités de publicité, la passation, l'exécution et le règlement, modifiée par les délibérations 2012/249 du 13 avril 2012.

Vu le projet de marché mis à disposition des élus,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant:

Que par sa décision en date du 11 décembre 2013, la commission d'appel d'offres a :

- déclaré sans suite la consultation portant sur la fourniture de granulats de calcaire dolomitique

- attribué les marchés portant sur la fourniture de granulats de calcaires, granulats de roches dures et granulats alluvionnaires aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprises
1	Fourniture de granulats de calcaires	- Ent Les Calcaires girondins-Calcaire et diorite du Périgord
2	Fourniture de granulats de roches dures	- Ent Carrières Kleber-Moreau
3	Fourniture de granulats alluvionnaires	- Ent FABRIMACO

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces entreprises.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés avec les entreprises suivantes

Lot	Désignation	Entreprises
1	Fourniture de granulats de calcaires	- Ent Les Calcaires girondins-Calcaire et diorite du Périgord
2	Fourniture de granulats de roches dures	- Ent Carrières Kleber-Moreau
3	Fourniture de granulats alluvionnaires	- Ent FABRIMACO

ARTICLE 2

Les dépenses en résultant sont à imputer au Budget principal, exercice 2014 et suivants, Chapitre 011 – compte 60633 - fonction 8222

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 17 JANVIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 17 JANVIER 2014</p>

M. ALAIN DAVID